

Déclaration d'accessibilité

Juin 2026



SOMMAIRE

Déclaration d'accessibilité.....	1
Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	3
Engagements d'accessibilité numérique	3
Déclaration de conformité partielle au RGAA	3

Cette page présente nos engagements en matière d'accessibilité numérique puis définit le niveau de conformité de ce présent site à la réglementation et aux référentiels en vigueur.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux.

Le suivi de ces règles et bonnes pratiques permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont **accessibles aux personnes en situation de handicap**.

Un site accessible permet par exemple de :

- Personnaliser son affichage via le système d'exploitation et/ou le navigateur (agrandissement ou rétrécissement des caractères, changement de la typographie, modification des couleurs, arrêt des animations, etc.).
- Naviguer à l'aide de technologies d'assistance comme une synthèse vocale ou une plage braille.
- Naviguer sans utiliser la souris, avec le clavier uniquement, des contacteurs ou via un écran tactile.
- Consulter les vidéos et les contenus audio à l'aide de sous-titres et/ou de transcriptions.
- Etc.

Engagements d'accessibilité numérique

Le Groupe Crédit Coopératif s'engage à rendre accessibles ses sites web (internet, intranet et extranet), ses applications mobiles, ses progiciels et son mobilier urbain numérique conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et en accord avec les ambitions et engagements du Groupe BPCE dont il fait partie.

Actuellement, le Groupe BPCE met en œuvre un programme visant à renforcer l'accessibilité numérique, dont l'un des éléments clés est l'élaboration d'un schéma pluriannuel 2025-2027 commun à l'ensemble de ses entités.

Le Groupe Crédit Coopératif s'inscrit dans ce cadre commun, décliné à son échelle via un [plan d'action](#)

Déclaration de conformité partielle au RGAA

Cette déclaration s'applique au site **Banque d'Affaires à Impact**

État de conformité

Ce présent site est partiellement conforme au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) - version 4.1.2 en raison des non-conformités énumérées ci-après.

Résultats des tests

L'audit de conformité au RGAA version 4.1.2 réalisé en juin 2026 par la société [Ideance](#) révèle que sur l'échantillon, le taux de conformité global est de 57,4 %.

Ce taux est obtenu en divisant le nombre de critères conformes par le nombre de critères applicables.

Contenus non accessibles

Liste des critères non conformes :

- 1.2 - Des images décoratives ne sont pas ignorées par les technologies d'assistance.
- 3.2 - Des contrastes entre couleur de texte et couleur d'arrière-plan ne sont pas suffisamment élevés.
- 3.3 - Des contrastes entre couleur de composants d'interface et couleur d'arrière-plan ne sont pas suffisamment élevés.
- 4.1 - Une vidéo ne possède pas de transcription textuelle.
- 6.1 - Des liens ne sont pas explicites.
- 6.2 - Un lien n'a pas d'intitulé.
- 7.1 - Des scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance.
- 7.3 – Les fonctionnalités d'accessibilité ne sont pas contrôlables par le clavier et par tout dispositif de pointage.
- 7.5 - Des messages de statut ne sont pas correctement restitués par les technologies d'assistance.
- 8.6 - Le titre de la page n'est pas pertinent.
- 8.7 - Des changements de langue ne sont pas indiqués.
- 8.9 - Des balises sont utilisées uniquement à des fins de présentation.
- 9.2 - La structure des pages n'est pas cohérente.
- 9.3 - Des listes ne sont pas correctement structurées.
- 10.1 - Des feuilles de styles ne sont pas utilisées pour contrôler la présentation.
- 10.6 - Des liens dont la nature n'est pas évidente ne sont pas visibles par rapport à leur texte environnant.
- 10.7 - La prise de focus d'éléments interactifs n'est pas visible.
- 10.11 - Des contenus ne peuvent pas être présentés sans avoir recours à un défilement horizontal pour une fenêtre ayant une largeur de 320px.
- 11.1 - Des champs de formulaire n'ont pas d'étiquette.
- 11.10 - Des contrôles de saisie ne sont pas utilisés de manière pertinente.
- 11.13 - La finalité de champs de saisie ne peut pas être déduite pour faciliter leur remplissage automatique avec les données de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.
- 12.8 - L'ordre de tabulation n'est pas cohérent.
- 13.3 - Des documents bureautiques en téléchargement ne possèdent pas de version accessible.

Remarques complémentaires

Validité du code source généré

Le code source généré des pages du site n'est pas totalement valide selon le type de document spécifié.

Toutefois, pour les raisons évoquées ci-après, le critère 8.2 du RGAA correspondant à ce point a été marqué comme conforme.

Officiellement, le critère 4.1.1 des WCAG relatif à ce critère 8.2 du RGAA a été supprimé des WCAG 2.2 et doit être considéré comme toujours satisfait au regard des WCAG 2.1 ainsi que de la norme européenne EN 301 549.

En pratique, ce critère n'a désormais plus aucun bénéfice pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Les éventuels problèmes d'accessibilité émanant de la non-validité du code source généré étant couverts par d'autres critères du RGAA.

Éléments de tiers non audités

Gestionnaire de cookies

Le gestionnaire de cookies tiers « Complianz » n'a pas fait l'objet d'un audit complet et détaillé.

Il a toutefois été vérifié que sa présence n'empêche pas l'utilisation et la consultation du reste du site.

Lecteur vidéo

Le lecteur vidéo « Youtube » n'a pas fait l'objet d'un audit complet et détaillé.

Il a toutefois été vérifié que son utilisation est bien possible avec différentes technologies d'assistance.

Système de protection contre les spams

Le système de protection « hCaptcha » n'a pas fait l'objet d'un audit complet et détaillé.

Il a été vérifié que sa présence n'empêche pas la consultation du reste du site, cependant il empêche les personnes naviguant au clavier ou à l'aide de technologies d'assistance d'utiliser le formulaire de contact.

Outil de surcouches d'accessibilité

L'outil de surcouche d'accessibilité « Ally by Elementor » n'a pas fait l'objet d'un audit complet et détaillé.

Il a toutefois été vérifié que sa présence n'empêche pas l'utilisation et la consultation du reste du site.

Établissement de cette déclaration

Cette déclaration a été établie par [Ideance](#) le 26 juin 2026.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5.
- CSS.
- JavaScript.

Environnement de test

Les tests ont été effectués avec les combinaisons de navigateur web et lecteur d'écran suivantes :

- Firefox 151 et NVDA 2026.1.1 sous Windows 11.
- Firefox 151 et JAWS 2025 sous Windows 11.
- Safari et VoiceOver sous macOS Tahoe 26.5.
- Safari et VoiceOver sous iOS 26.5.

Outils pour évaluer l'accessibilité

- [Colour Contrast Analyser](#).
- [Contrast Finder](#).
- Outils de développement Firefox.
- [Web Developer \(extension Firefox\)](#).
- PAC (PDF Accessibility Checker)

Page du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Cet audit a été réalisé sur la page suivante : <https://banque-affaires-impact-credit-cooperatif.coop/>.

Démarche d'amélioration

Dans une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité numérique, **Le Groupe Crédit Coopératif** assure un suivi de la conformité de ses services numériques aux obligations réglementaires de transparence.

En cas d'expiration de la validité de la présente déclaration d'accessibilité, un audit de conformité au RGAA sera programmé pour la renouveler dans les meilleurs délais.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service de ce site, vous pouvez nous contacter pour décrire votre problème en nous envoyant un email à l'adresse suivante :

contact.accessibilite@credit-cooperatif.coop

Voies de recours

1. Vous avez identifié sur ce site web un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique (présence de défauts d'accessibilité, absence des obligations déclaratives, etc.).
2. Vous nous avez contacté pour nous en informer.
3. Vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante.

Alors vous avez la possibilité de :

Contacter l'Arcom

Afin de signaler un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique, rendez-vous sur la page « [Signaler un problème d'accessibilité d'un service numérique](#) » du site web de l'Arcom.

Saisir le Défenseur des droits

Pour faire valoir vos droits relatifs à des défauts d'accessibilité que vous avez rencontrés :

- Soit contactez le délégué de votre région en passant par l'[annuaire des délégués du Défenseur des droits](#).
- Soit remplissez le [formulaire de réclamation du Défenseur des droits](#) en choisissant les thématiques « Je suis victime de discrimination » puis « Biens et services privés » et enfin « Handicap ».
- Soit envoyez un courrier gratuit (sans mettre de timbre) par la poste à l'adresse suivante :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07